**34ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**EL SALVADOR**

(Genève, le 4 novembre 2019)

**Intervention du Luxembourg**

Monsieur le Président,

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de l’El Salvador et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale par l’El Salvador ainsi que la signature du Traité constitutif de la Commission internationale pour les personnes disparues. Le Luxembourg soutient les efforts entrepris par le pays concernant l’élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Le Luxembourg souhaite formuler les 3 recommandations suivantes :

1. Accélérer l’adoption d’une législation renforçant le rôle prépondérant de l’Institut salvadorien pour la promotion de la femme et renforcer le programme Ciudad Mujer afin de combattre efficacement la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre exercée contre les filles.
2. Poursuivre la réforme de l’appareil judiciaire et des institutions de sécurité publique, afin de prévenir les atteintes aux droits de l’homme commises par les forces de sécurité
3. Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels.

Le Luxembourg souhaite beaucoup de succès à l’El Salvador dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

*[Temps de parole : 1 min.35 ; n. 19 ; 04.11.19 après-midi]*